

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 novembre 2011

N° 11-10-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

OBJET :

Actualisation des tarifs des droits de place – Foire Ste Catherine.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Robert VIAELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)

Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	23/11/2011
Accusé réception le	23/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-07

OBJET DE LA DELIBERATION :

ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – FOIRE STE CATHERINE

Monsieur le Maire rappelle que, par contrat de délégation de service public, la commune confie la gestion du marché hebdomadaire du lundi matin, de la foire annuelle de la Sainte-Catherine et la fête patronale d'août.

Il est proposé d'actualiser les tarifs des droits de place qui seront appliqués à compter du 1^{er} novembre 2011.

Seuls les tarifs pour la foire de la Sainte-Catherine se verront augmenter de 5% et seront les suivants :

Banc étalage abonné - le ml	1,20 euros
Banc étalage foire – le ml	3,60 euros
Volaille et petits animaux – le ml	3,60 euros
Exposition matériel agricole – le m ²	2,90 euros
Exposition véhicules par garage – forfait	47,20 euros
Bovins – grande barre unité	70,80 euros
Bovins – moyenne barre unité	62,15 euros
Bovins – petite barre unité	23,60 euros
Chevaux et poneys – unité	3,55 euros

Les droits sont encaissés par le gestionnaire du service public.

M. le Maire précise que les syndicats de commerçants non sédentaires ont été informés des nouvelles propositions de tarifs et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus,
- **PRECISE** que ces tarifs seront actualisés chaque année au 1^{er} juillet en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation – IPC – Ensemble des ménages – identifiant 639196 - (indice de base – octobre 2011 : 124,24).

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	23/11/2011
Accusé réception le	23/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-07